



ARTICLE D'OPINION

La remondialisation axée sur le commerce vert : défis et possibilités pour l'Afrique

Par Stephen Karingi, Directeur, Division de l'intégration régionale et du commerce, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA-ONU), **Melaku Desta**, Coordonnateur, Centre africain pour les politiques commerciales (CEA-ONU) et **Jason McCormack**, Économiste adjoint de première classe (CEA-ONU)

Depuis des décennies, l'Afrique s'est ouverte au système commercial multilatéral, mais le continent peine à voir pleinement les avantages de la mondialisation. Pourtant, la mondialisation en elle-même n'a jamais été le problème, qui relève plutôt des conditions, des fondements idéologiques et des outils opérationnels à partir desquels l'édifice de la mondialisation a été construit. De ce fait précisément, l'Afrique d'aujourd'hui subit tout le poids de trois grandes difficultés relevées dans ce Rapport sur le commerce mondial : la pauvreté extrême et généralisée, la dégradation de l'environnement, et le manque de sécurité et de résilience.

Dans ce contexte, la proposition d'une remondialisation en faveur d'un avenir résilient, inclusif et durable doit être accueillie favorablement par l'Afrique et par les Africains – et, de fait, le continent occupe une place privilégiée pour dynamiser la remondialisation. La question est donc de savoir comment le monde va se remondialiser. Voici quelques réflexions d'un point de vue africain.

Premièrement, nous devons convenir que l'évolution vers un commerce régional ou axé sur des blocs n'est qu'un pis-aller par rapport à la mondialisation. Cependant, si tout ce que nous entendons par « remondialisation », c'est l'élargissement du système commercial multilatéral à de nouvelles questions et à de nouveaux acteurs, alors nous passons à côté de l'essentiel. Nous savons que la mondialisation n'a pas permis à tous de décoller. La part de l'Afrique dans le commerce mondial a stagné et, aussi récemment qu'en 2021, près de 70% des exportations mondiales du continent concernaient des produits primaires. L'Afrique est également dépendante de l'importation de produits manufacturés, et ces deux faits conjugués ont exposé le continent aux aléas des marchés internationaux des produits de base. La remondialisation doit donc prendre une autre voie que celle de la mondialisation d'antan.

Deuxièmement, une remondialisation fondée sur les principes de justice et d'équité, avec le développement humain en son centre, est le seul moyen viable d'aller de l'avant. Il n'existe pas d'alternative viable au multilatéralisme fondé sur des règles ; seule la nature des règles qui sous-tendent la remondialisation doit faire l'objet de véritables réflexions, discussions et décisions.

Troisièmement, le soutien apporté par l'Afrique au programme de remondialisation en faveur d'un avenir résilient, inclusif et durable s'appuie sur des principes. À l'heure où le multilatéralisme fondé des règles est pris pour cible, l'Afrique s'est employée à créer un marché continental unique selon les principes d'équité, de non-discrimination, de transparence et de responsabilité. C'est toute l'idée de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Des estimations issues de modélisations réalisées par la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU (CEA-ONU) montrent qu'en 2045, les secteurs africains de l'agroalimentaire, des services et de l'industrie seront plus importants de 50,2%, 37,6% et 36,1%, respectivement, par rapport à un scénario où la ZLECAf n'aurait pas existé. La ZLECAf permettra à l'Afrique de faire entendre clairement sa voix en faveur d'un multilatéralisme fondé sur des règles sur la scène mondiale.

Quatrièmement, un système commercial multilatéral remanié à l'appui des efforts de remondialisation doit accorder une place centrale au développement et à la durabilité. L'Afrique peut poursuivre ses objectifs de développement en parallèle de ses objectifs environnementaux grâce à ses ressources exceptionnelles en minéraux essentiels à la transition verte, telles que ses vastes réserves de cobalt, de lithium, de nickel et d'autres produits de base.

En résumé, l'Afrique devrait se féliciter de la remondialisation fondée sur le commerce vert.



Cependant, une remondialisation qui ne place pas le développement et la justice en son centre connaîtra probablement le même sort que la version actuelle de la mondialisation. Malheureusement, l'instauration par les grandes puissances commerciales de mesures unilatérales au nom de la lutte contre les changements climatiques risque d'étouffer les perspectives d'industrialisation de l'Afrique dans le cadre d'une remondialisation fondée sur le commerce vert.

Avertissement

Les articles d'opinion relèvent de la seule responsabilité de leurs auteurs. Ils ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les vues des Membres ou du Secrétariat de l'OMC.